PARLONS CPTS!

L'ÉCLAIRAGE MENSUEL SUR VOS ENJEUX QUOTIDIENS



LA MAÎTRISE FINANCIERE DES CPTS



01 PLAN DE LA PRESENTATION





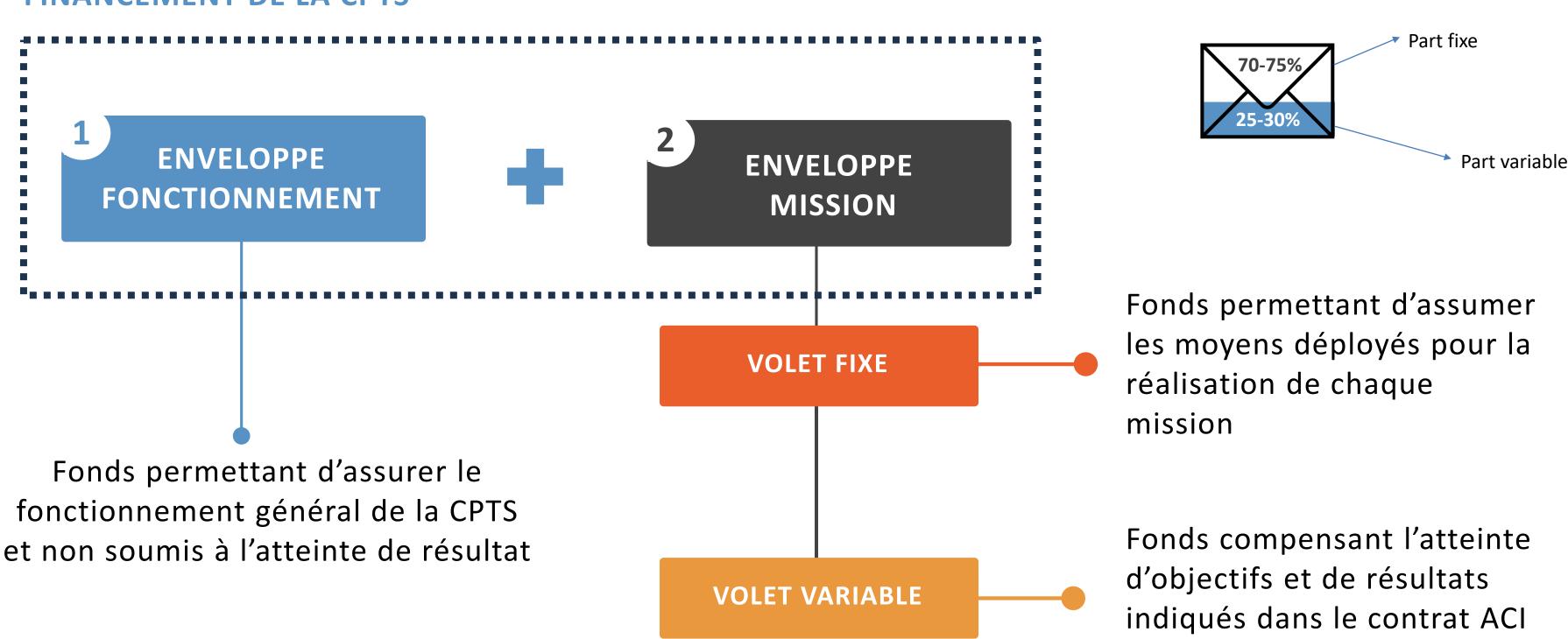






02 Les principes de financement

FINANCEMENT DE LA CPTS



02 Les principes de financement

- Les fonds dédiés ne sont pas fongibles
- Les échéances de versement s'échelonnent dans le temps
- Des délais de versement incompressibles s'appliquent

Enveloppe missions

SIGNATURE ACI Démarrage missions

Avance de

75% du volet

fixe

(au prorata)

Versement du solde (fixe et variable)

Anniversaire

1 an ACI

Avance de 75% du volet fixe (au prorata) Anniversaire 2 ans ACI

Versement du solde (fixe et variable)

Avance de 75% du volet fixe (au prorata)

Notre conseil

Planifiez vos dépenses en fonction des délais de versement et du calendrier ACI

Enveloppe fonctionnement

Versement 100%

Versement 75% Versement du solde 25%

Versement 75%

02 Maîtrise financière : les principes



1 Budget
Planification

Planification prévisionnelle des revenus et dépenses pour guider la gestion financière.

² Comptabilité

Gestion courante de la trésorerie

Enregistrement systématique des transactions financières pour refléter la situation économique





Analyse et évaluation

Évaluation des performances par rapport aux objectifs pour optimiser la gestion.



02 La construction budgétaire

Le budget doit respecter le **principe d'équilibre** c'est à dire dépenses = ressources









*

Les principaux postes de dépenses

FRAIS DE PERSONNEL	FRAIS GENERAUX	FRAIS OPERATIONNELS
Salaires, ■ Cotisations	Loyers ■ Frais bancaires ■	Communication Location
sociales Formations du	Assurance Fournitures	évènements■ Frais déplacement et missions ■
Consultants		



Commencez par intégrer la partie fixe du financement dans votre budget. Incluez la partie variable de manière prudente pour des projets ou des dépenses non essentiels.

• • •

Niveau de priorité

HAUT

MOYEN

VARIABLE

02 La gestion de la trésorerie

* Qu'est ce que la gestion de trésorerie ?

Elle implique le suivi et la planification des entrée et sortie de fonds pour maintenir la santé financière de la CPTS. Elle est essentielle pour assurer la solvabilité, financer les operations courantes, et planifier le développement futur de la CPTS

Le trésorier

Il est en charge de la gestion financière de la CPTS, de la tenue des comptes et de la préparation du budget. Il assure la Supervision des flux financiers, gestion des fonds, et le reporting financier

Le coordinateur

Liaison entre le trésorier, les membres de la CPTS et les parties prenantes externes, facilitant la communication et la coordination.

L'expert comptable

Conseil en matière de conformité fiscale et financière, aide à la préparation des états financiers et à l'optimisation fiscale





Organiser des points de collaboration réguliers entre la coordination et le trésorier, puis plus épisodique avec l'expert comptable pour garantir la précision des comptes et la conformité aux normes comptables.





Présentation régulière du budget et des états financiers à l'association pour assurer la transparence et la confiance.

02 Importance du contrôle de gestion

* Qu'implique le contrôle de gestion ?

- Surveillance et analyse des performances financières
- Comparaison des résultats réels avec les les prévisions budgétaires
- Identification des écarts et analyse de leurs causes

* Pouquoi il est important pour les CPTS ?

- Assure une utilisation efficace des ressources
- Contribue à la prise de décision éclairée
- Aide à l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels

***** Et le commissaire au compte pour les CPTS ?

- Vérification indépendante des comptes
- Assurer la conformité avec les normes comptables
- Apporter une vision externe pour améliorer la fiabilité financière

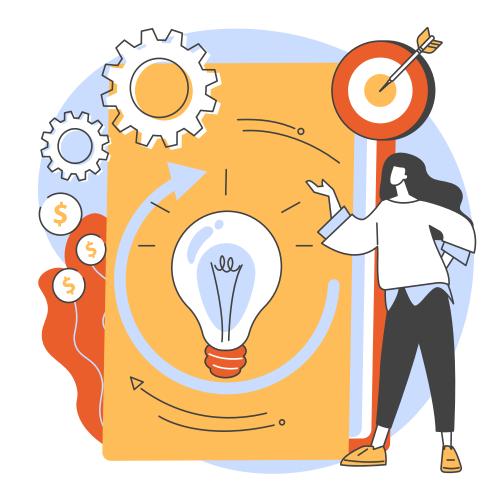


La certification des comptes est rendue obligatoire la CPTS reçoit plus de 153 000 € par an de dons et de subventions publiques confondus.



LES BONNES PRATIQUES

Mettez en place des indicateurs de performance et adaptez continuellement les stratégies en fonction des analyses



03 Les règles de compensation

Le cadre légal

Le décret n° 2022-375 du 16 mars 2022 vient préciser la possibilité de rémunérer ou indemniser les membres des CPTS dont le projet de santé a été validé. Il s'agit là d'une possibilité ouverte aux CPTS, et non d'une obligation.

1 INDEMNISATION

Versement de l'indemnité à l'occupation de fonctions au sein de la CPTS privant le professionnel d'un revenu.

2

REMUNERATION

« Les rémunérations correspondent à la contrepartie de la participation des membres à la réalisation des missions de service public » de la CPTS



Plafond mensuel de la sécurité sociale à ne pas dépasser : 3 864€ brut en 2023



*

Mettre en œuvre les missions après la signature de l'ACI, sauf démarrage anticipé formalisé par un contrat.



Mettre en place des ordres de mission clairs et conformes aux actions prévues dans le projet de santé et les ACI.



Si la rémunération semble donc décorrélée de la perte de revenus des professionnels, il ne doit pas y avoir de surcompensation de l'investissement du professionnel.

03 Les règles de résiliation

Le cadre légal

Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/2 du 31 janvier 2023 - Article 8. Les modalités de résiliation du contrat

A l'initiative de la CPTS

Via une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette LRAR doit préciser les arguments de cessation de la CPTS

Résiliation effective 2 mois après.

A l'initiative de la CPAM / ARS, deux cas de figure :

Si la CPTS ne respecte pas de manière manifeste les termes du contrat (missions non mises en œuvre,...).

Si la CPTS ne remplit plus les conditions d'éligibilités au contrat.

Remboursement:

Le calcul de la rémunération due sur l'année en cours est effectué au prorata temporis de la durée effective du contrat au cours de ladite année

